

Séance du 26 septembre 2022

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 21
Qui ont pris part à la délibération
22

L'an deux mil vingt deux, et le vingt six septembre à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de
La Couture.

Date de la Convocation
21-09-2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Raymond GAQUERE, DENOEUD Jean-
Michel, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques,
GUILBAUT Melinda, MARQUILLY Gaele, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile,
DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR
Jean-François, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, CAYEZ
Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine, FONTAINE Marc,

Date d'affichage :
19-09-2022

Absents, excusés : LECLERCQ Christophe, FEVRIER Annick,
Avaients donné pouvoir : LECLERCQ Christophe
Secrétaire de séance : Isabelle VAN-LANDUYT

Délibération N°
2022-33

Vu la délibération du 12 octobre 2020,

Objet de la
délibération :

Monsieur Le Maire expose au conseil qu'il convient de modifier les tarifs de l'Ecole de
Musique à compter de la rentrée 2022/2023 comme suit :

ECOLE DE
MUSIQUE

TARIFS 2022/2023

cours enseignés	tarifs La Couturois et extérieurs scolarisés à La Couture	tarifs extérieurs
cours collectifs	60€ l'année	110€ l'année
cours particuliers	120€ l'année	300€ l'année
éveil musical	50€ l'année	80€ l'année
piano	120€ l'année	300€ l'année

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le
2022 **29 SEP. 2022**

Et publication le

28/09/2022

Après délibération, le Conseil municipal, vote à l'unanimité l'acceptation de cette proposition.



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.